conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)



Nom commercial du produit : Art. 41380 Couleur standard vert

candle mixed color for through coloring

Mise à jour : 21.02.2024 Version (Révision) : 5.0.2 (5.0.1)

Date d'édition : 21.02.2024

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/ l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Art. 41380 Couleur standard vert candle mixed color for through coloring (280414052)

Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes

Colorant pour teindre des melanges de cires

Secteurs d'utilisation [SU]

Utilisations professionnelles: Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans)

Catégorie de produits [PC]

PC 9a - Revêtements et peintures, solvants, diluants

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur

Exagon AG

Rue: Räffelstrasse 10

Code postal/Lieu: 8045 Zürich Téléphone: 0041 44 430 36 76 Télécopie: 0041 44 430 36 66

Contact pour informations: info@exagon.ch

1.4 Numéro d'appel d'urgence: 145 (Tox Info Suisse)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Aucune

2.2 Éléments d'étiquetage

Aucune

2.3 Autres dangers

Effets nocifs possibles sur l'environnement

Ce produit ne contient aucune substance ayant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes noncibles, car aucun constituant ne répond aux critères.

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

RUBRIQUE 3: Composition / informations sur les composants

3.2 Mélanges

Composants dangereux

Aucune

RUBRIQUE 4: Premiers secours

Page: 1 / 7

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)



Nom commercial du produit : Art. 41380 Couleur standard vert

candle mixed color for through coloring

Mise à jour : 21.02.2024 Version (Révision) : 5.0.2 (5.0.1)

Date d'édition : 21.02.2024

4.1 Description des premiers secours

Remarques générales

En cas de doute ou s'il y a des symptômes, demander un conseil médical. Si la victime est inconsciente ou si elle souffre de crampes, ne jamais lui faire ingurgiter quoi que ce soit.

En cas d'inhalation

Transporter la victime à l'air libre, la protéger par une couverture et la maintenir immobile. En cas de difficultés respiratoires ou d'apnée, recourir à un système de respiration artificielle.

En cas de contact avec la peau

Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec eau et savon.

Après contact avec les yeux

En cas de contact avec les yeux, paupière ouverte rincer immédiatement à l'eau courante 10 à 15 minutes et consulter un ophtamologiste.

En cas d'ingestion

Appeler immédiatement un médecin. Garder au repos. NE PAS faire vomir.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune information disponible.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucune

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

mousse résistante à l'alcool, Poudre d'extinction, Dioxyde de carbone (CO2), Sable

Moyens d'extinction inappropriés

Jet d'eau à grand débit

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produits de combustion dangereux

Oxydes d'azote (NOx), Monoxyde de carbone

5.3 Conseils aux pompiers

Equipement spécial de protection en cas d'incendie

Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection contre les substances chimiques.

5.4 Indications diverses

L'eau d'extinction contaminée doit être collectée à part. Ne pas l'évacuer dans la canalisation publique ni dans des plans d'eau. Utiliser un jet d'eau dans le périmètre de danger pour la protection des personnes et le refroidissement des récipients.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence Pour les non-secouristes

Assurer une aération suffisante. Éloigner la victime de la zone dangereuse. Utiliser un équipement de protection personnel.

Pour les secouristes

Voir les mesures de protection aux points 7 et 8.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Page: 2 / 7

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)



Nom commercial du produit : Art. 41380 Couleur standard vert

candle mixed color for through coloring

Mise à jour : 21.02.2024 Version (Révision) : 5.0.2 (5.0.1)

Date d'édition : 21.02.2024

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. En cas d'une fuite de gaz ou d'une infiltration dans les eaux naturelles, le sol ou les canalisations, avertir les autorités compétentes.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel). Collecter dans des récipients appropriés, fermés et apporter à la déchetterie. Bien nettoyer les surfaces contaminées.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Evacuation: voir rubrique 13

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage





7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Mesures de protection

Utiliser un échappement (laboratoire). Concevoir en règle générale tous les procédés de travail de manière à exclure les risques suivants: Inhalation des vapeurs ou brouillards/aérosols génération/formation d'aérosols Contact avec la peau Contact avec les yeux

Mesures de lutte contre l'incendie

Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.

Notice explicative sur l'hygiène industrielle générale

Enduire une crème de protection pour les mains avant la manipulation du produit. Enlever immédiatement les vêtement souillés, imprégnés. Avant les pauses et à la fin du travail, bien se laver les mains et le visage, et prendre une douche si nécessaire.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Stocker dans un endroit accessible seulement aux personnes autorisées. Les planchers doivent être étanches, doivent résister aux liquides et être faciles à nettoyer. Conserver le récipient bien fermé. Assurer une ventilation suffisante du lieu de stockage. Conserver/Stocker uniquement dans le récipient d'origine.

Conseils pour le stockage en commun

Classe de stockage (TRGS 510): 11

Tenir à l'écart de

Forte chaleur. Comburant

Autres indications relatives aux conditions de stockage

Conserver à l'écart de la chaleur.

Température de stockage recommandée : à 20°C.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Colorant pour teindre des melanges de cires

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Aucune

8.2 Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

Les mesures techniques et l'application de méthodes de travail adéquates ont priorité sur l'utilisation d'équipements de protection personnelle. Voir rubrique 7. D'autres mesures complémentaires ne sont pas nécessaires.

Protection individuelle

Page: 3 / 7

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)



Nom commercial du produit : Art. 41380 Couleur standard vert

candle mixed color for through coloring

Mise à jour : 21.02.2024 Version (Révision) : 5.0.2 (5.0.1)

Date d'édition : 21.02.2024



Protection yeux/visage

Lunettes avec protections sur les côtés

Caractéristiques exigées

imperméable aux liquides.

Protection de la peau

Protection des mains

NR (Caoutchouc naturel, Latex naturel) , Caoutchouc butyle . Il est conseillé de demander au fabricant des précisions concernant la tenue aux agents chimiques des gants de protection susmentionnés pour des applications spécifiques.

Modèles de gants recommandés : EN ISO 374

Protection corporelle

Porter uniquement des vêtements de protection de bonne taille, confortables et propres.

Protection respiratoire

Aucunes mesures particulières ne sont exigées.

Autres mesures de protection

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect : granulé **Couleur :** vert

Odeur: caractéristique

Caractéristiques en matière de sécurité

État physique : solide Aucune donnée Point de fusion : disponible Point de congélation : 62 env. Point initial d'ébullition et (1013 hPa) non applicable intervalle d'ébullition : Température de décomposition : non déterminé Point éclair : °C 140

Température d'auto-inflammation : non déterminé

Limite inférieure d'explosivité :

Limite supérieure d'explosivité :

Aucune donnée disponible

Aucune donnée disponible

 Pression de vapeur :
 (50 °C)

 10 hPa

 Densité :
 (20 °C)
 0,94 g/cm³

 Densité relative :
 (20 °C)
 non déterminé

Test de séparation des solvants : (20 °C) non applicable
Solubilité dans l'eau : (20 °C) insoluble
pH : non applicable
log P O/W : non déterminé

Temps d'écoulement : (20 °C) non applicable DIN gobelet 4 mm

Seuil olfactif : non déterminé

Densité de vapeur relative : (20 °C) non applicable

Page: 4/7

Brookfield

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)



Nom commercial du produit : Art. 41380 Couleur standard vert

candle mixed color for through coloring

Mise à jour : 21.02.2024 Version (Révision) : 5.0.2 (5.0.1)

Date d'édition : 21.02.2024

Vitesse d'évaporation : non applicable

Solides inflammables : Pas facilement inflammable.

Matières solides comburantes : Non comburant (oxydant).

Propriétés explosives : Non explosif conforme UE A.14.

9.2 Autres informations

Aucune

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Ce produit est considéré comme non réactif dans des conditions normales d'utilisation.

10.2 Stabilité chimique

Le produit est chimiquement stable si les conditions de stockage, d'utilisation et les températures préconisées sont respectées.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Des produits de réaction dangereux ne sont pas connus.

10.4 Conditions à éviter

Conserver à l'écart de la chaleur.

10.5 Matières incompatibles

Tenir à l'écart de: Peroxyde d'hydrogène, Comburant.

10.6 Produits de décomposition dangereux

Des produits de décomposition dangereux ne sont pas connus.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Aucune information disponible.

11.2 Informations sur les autres dangers

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Aucune information disponible.

12.2 Persistance et dégradabilité

Aucune information disponible.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

D'après le coefficient de partage n-octanol/eau, l'accumulation dans les organismes est peu probable

12.4 Mobilité dans le sol

Aucune information disponible.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucune information disponible.

Page: 5 / 7

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)



Nom commercial du produit : Art. 41380 Couleur standard vert

candle mixed color for through coloring

Mise à jour : 21.02.2024 **Version (Révision) :** 5.0.2 (5.0.1)

Date d'édition : 21.02.2024

12.7 Autres effets néfastes

Aucune information disponible.

12.8 Autres informations écotoxicologiques

Éviter une introduction dans l'environnement.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

14.4 Groupe d'emballage

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

14.5 Dangers pour l'environnement

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Aucune

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Le transport en conteneur pour vrac est interdit selon le Code IMDG.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Directives nationales

Classe risque aquatique

Classification selon AwSV - Classe: 1 (Présente un faible danger pour l'eau.)

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été effectuée pour les substances de cette preparation.

RUBRIQUE 16: Autres informations

16.1 Indications de changement

02. Classification de la substance ou du mélange · 02. Éléments d'étiquetage · 02. Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP] · 02. Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP] - Composant(s) déterminant la classification de danger pour l'étiquetage · 03. Composants dangereux · 07. Conseils pour le stockage en commun - Classe de stockage · 08. DNEL/DMEL · 08. PNEC · 15. Limites d'utilisation · 15. Classe risque aquatique

16.2 Abréviations et acronymes

Pour la signification des abréviations et acronymes, voir: ECHA Guide relatif aux informations requises et évaluation de sécurité chimique. Chapitre R.20 (Tableau des termes et abréviations).

16.3 Références littéraires et sources importantes des données

Page: 6 / 7

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)



Nom commercial du produit : Art. 41380 Couleur standard vert

candle mixed color for through coloring

Mise à jour : 21.02.2024 Version (Révision) : 5.0.2 (5.0.1)

Date d'édition : 21.02.2024

Aucune

Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Aucune information disponible.

16.5 Texte des phrases H- et EUH (Numéro et texte intégral)

Aucune

16.6 Indications de stage professionnel

Aucune

16.7 Informations complémentaires

Aucune

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.

Page: 7 / 7